

ATTESTATION D'ASSURANCE

Métiers de l'Informatique N° contrat : HSXPM310022994

Le preneur d'assurance

TAYCOM Monsieur Louenes DJEBBARI 9 RUE DU PONT DE FER 71100 CHALON SUR SAONE Référence client : 980286

Les conditions de garantie

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers de l'Informatique

Les activités garanties

• L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Télécoms

- Vente, location de matériel télécom
- Installation, configuration, paramétrage de matériel télécoms
- Maintenance de matériel de télécoms
- Opérateur télécoms

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 02 Mars 2022 au 01 Mars 2023 .

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n° cg-TECH-RCE1115 et TECH1012/1115-PJ0116.

Signature du preneur d'assurance

Paris, le 02/03/2022 Les assureurs



Responsabilité Civile Professionnelle

ATTESTATION D'ASSURANCE

Métiers de l'Informatique N° contrat : HSXPM310022994

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Etendue des garanties	100 000,00 €
Dont :	par sinistre et par année d'assurance
-Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation et Employeur	
Etendue des garanties	8 000 000,00 €
Dont :	par sinistre
-Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 €
	par sinistre
-Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €
	par sinistre
-Intoxications alimentaires	800 000,00 €
	par sinistre
-Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 €
	par année d'assurance
-Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 €
	par sinistre
-Vols par préposés	30 000,00 €
	par sinistre

Toutes garanties cyber	
Etendue des garanties	GARANTIE NON SOUSCRITE
Dont :	
-Assistance	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Enquêtes & sanctions administratives	GARANTIE NON SOUSCRITE
Dont :	
-Amendes administratives	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Cyber-extorsion	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Dommages subis par l'assuré	GARANTIE NON SOUSCRITE
Dont :	
-Interruption d'activité	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Carence de fournisseur	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Dommages causés aux tiers	GARANTIE NON SOUSCRITE
-Cyber-fraude & surfacturation téléphonique	GARANTIE NON SOUSCRITE



ATTESTATION D'ASSURANCE

Métiers de l'Informatique N° contrat : HSXPM310022994

		4 1 1 1 1 1 1	
Tous dommages au mat	eriel intormatique	et au mobilier pro	tessionnel
rous dominages du mai	crici imormatique	ct au mobilier pro	

Etendue des garanties GARANTIE NON SOUSCRITE

Protection Juridique

Etendue des garanties 50 000,00 €

par litige